

ASSEMBLÉE NATIONALE30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 884

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 18 TER

À la fin de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« en cours ou à venir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel (la modification ne pourra pas toucher d'autres procédures que celles en cours ou à venir).